

appelé à cette sublimité de détachement et de charité qui est le partage du Frère Mineur, après avoir été la pratique des premiers fidèles. Mais, autant que possible, il sera saintement prodigue dans l'accomplissement de toutes les bonnes œuvres. Il donnera tous les mois à la quête, dans la mesure de ses facultés, pour les pauvres, les œuvres et les charges diverses de la fraternité, se rappelant ces paroles de S. Paul : “ *Qui sème peu, moissonnera peu, et qui sème dans les bénédictions, moissonnera dans les bénédictions. Que chacun donne suivant ce qu'il a résolu dans son cœur, non avec tristesse, ni comme par force ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.* ” (II Cor., IX, 6, 7.) Remarquons cette parole : “ *Suivant que chacun en avait besoin.* ” Organisons nos largesses, faisons-les avec intelligence, sachons à qui nous les faisons, surtout quand il s'agit de secours à donner en dehors de nos rangs. Pourtant rappelons-nous qu'en fait de charité il vaut mieux pécher par excès que par manque.

Ainsi les premiers chrétiens jetèrent dans le monde ces germes de charité pour les misérables de toute sorte, de respect pour toutes les conditions, de miséricorde pour toutes les infortunes qui, peu à peu, avec la persévérance de la goutte d'eau qui finit par creuser la pierre, devaient former de nouvelles mœurs sociales et changer l'esprit public. Au témoignage de Léon XIII, le Tiers-Ordre de S. François a aidé considérablement à cette maturité de l'esprit chrétien dans les nations et les masses. “ C'était une “ grande force pour le public, dit le Pontife dans son encyclique “ *Auspicato*, que cette corporation d'hommes qui, prenant pour “ guide les vertus et les règles de son fondateur, s'appliquaient, “ autant qu'ils le pouvaient, à faire revivre dans l'état, l'honnêteté “ des mœurs chrétiennes. Souvent en effet leur entremise et leur “ exemple ont servi à apaiser et même à extirper les rivalités de “ partis, à arracher les armes des mains des furieux, à faire dis- “ paraître les causes de procès et de disputes, à procurer des “ consolations à la misère et au délaissement ; à réprimer le “ luxe, gouffre de la fortune et instrument de corruption. Il est “ vrai de dire que la paix domestique et la tranquillité publique, “ l'intégrité des mœurs et la bienveillance, le bon usage et la “ conservation du patrimoine, qui sont les meilleurs fondements “ de la civilisation et de la stabilité des états, sortirent, comme “ d'une racine, du Tiers-Ordre des Franciscains, et l'Europe doit “ en grande partie à François la conservation de ces biens.”